

NOUVEAUX MANagements AU CHU P. 2; UN HIVER COMME ÇA, PLUS JAMAIS ÇA, P. 3; TRAVAIL EN 12 HEURES, SUD LUTTE, P. 4; EN DIRECT DES SERVICES, P. 5-6; AUTODÉFENSE INTELLECTUELLE, P. 6; NOUVELLES NATIONALES, P. 7-8



BIFI Sud

n°30

Mai 2012

Le journal à base d'agents actifs

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

DANS LA VRAIE VIE, RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME.



Ce numéro n'a pas été
réalisé en travaillant
en 12 heures



Nouveaux managements au CHU : Maltraiter pour mieux régner

Après avoir fait avancer le dossier de l'accompagnement individuel des agents et fait garantir un certain nombre de nouveaux droits (courrier avec préavis, motif, droit à l'accompagnement notifié...), SUD continue sa lutte contre la maltraitance vécue par les salariés du CHU. Au cours de différents dossiers traités, nous avons mesuré les méthodes de management appliquées par une fraction de l'encadrement. Nous refusons de nous réduire ces événements à des problèmes de personne.

Ce qui cause cette maltraitance, c'est bien le changement progressif de la mission de l'hôpital public et le passage du soin de qualité accessible à tous, à la machine à produire des actes de soins rentables, au nom de la concurrence libre et non faussée. D'une organisation et d'un financement construits autour de l'humain et du service, nous sommes maintenant à travers notre hiérarchie, notre structuration, nos organisations de travail, non plus tournés vers le patient, mais les yeux braqués sur le tiroir caisse, pour renflouer un déficit aujourd'hui et dégager un excédent demain.

Il faudrait produire du soin de qualité, mais avec de moins en moins de moyens ! Démarche qualité, accréditation, certification... tous ces dispositifs n'ont rien à voir avec la réalité du terrain et altèrent le sens et les valeurs au cœur même de nos métiers.

Notre souffrance au travail au CHU peut s'expliquer de différentes manières :

- Ce décalage entre nos valeurs professionnelles, notre éthique, et le nouveau management que la Direction met en place, les collègues de France Telecom l'ont vécu eux aussi. On connaît la suite...
- La difficulté à faire face à des organisations de travail est de plus en plus contraignantes : Travail en 12 heures, en 10 heures 30, alternance jour/nuit, sous-effectif permanent, zones de pointage, rappels à domicile.....) Tout cela au détriment de notre vie privée et de notre santé physique et psychologique.

Nous sommes de plus en plus isolés par des techniques de management qui organisent l'individualisation et brisent la notion d'équipe : Prime au mérite, objectifs individuels, organisation en pôles ... Le but : Faire disparaître la solidarité à l'intérieur des équipes et diminuer notre capacité revendicative pour l'amélioration de nos conditions de travail et des avancées sociales.

Que faire face à la violence de telles méthodes ?

Il est temps de mettre au grand jour, ces logiques inacceptables qui portent atteinte à notre dignité dans le seul but de remplir des objectifs de gestion comptable, des « tableaux de bord ». Ce que nous devons dénoncer, ce sont les politiques de destruction de l'hôpital public, alors qu'il existe d'autres possibilités de le financer et de lui donner les moyens qu'il mérite. Ce que nous devons refuser, ce sont les décisions qui organisent et généralisent cette maltraitance au CHU de Rennes.

C'est notre solidarité et notre capacité à lutter qui sont menacées, justement parce qu'elles sont une menace pour leurs objectifs.

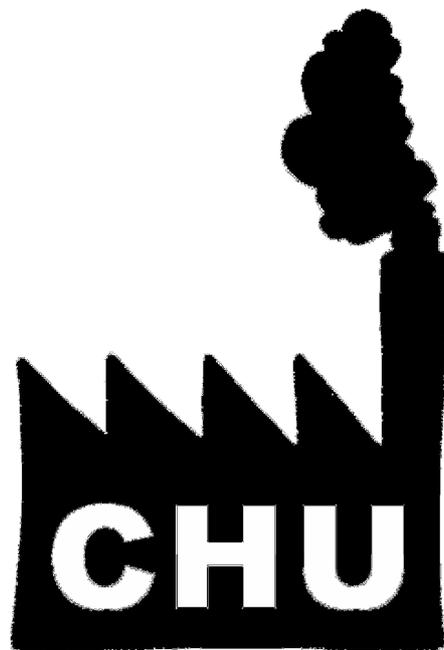
Syndiquons-nous pour mieux résister ensemble, informons-nous et formons-nous!

Le 8 juin 2012, SUD organise une formation syndicale sur

les

Bes of des choses qu'on ne voudrait plus entendre

- « Ne vous plaignez pas, vous avez tous vos week-ends »
- « 20 minutes pour manger le midi, c'est largement suffisant »
- « Et si il y en a une qui râle, nous la virons illico »
- « Si vous râlez trop, on vous envoie à la Taurais »
- « Si vous n'êtes pas contentes, on vous vire dans le pool, il y a plein de puéricultrices de Paris qui attendent leur mutation »
- « Des plateaux repas ? Vous n'en avez pas besoin, de toute manière vous êtes déjà toutes au régime ! ... »



Urgences asphyxiées, CHU au bord de l'implosion

Il n'y a pas de petit profit... C'est ce qu'a dû se dire la direction en décidant de ne pas ouvrir les 13 lits de post-accueil de l'UPAP cet hiver. Résultat, au CHU comme partout en France, les urgences déjà saturées se sont retrouvées au bord de l'implosion, sans solutions de lits d'aval. En février, le Directeur Général a écrit aux médecins pour les avertir qu'il allait ouvrir des « lits supplémentaires ».

Des lits, du personnel, du matériel pour faire face à notre mission de service public ? Rien de tout cela ! Tout ce qui a été fait, s'est réduit à caser des lits, des brancards dans les couloirs, dans les bureaux d'interne, dans les salles TV, le tout à effectifs constants.



Résultat : Toilettes au lit derrière un paravent, chimio administrée au patient assis sur une chaise dans une salle de 3 m²...

Mi-mars, plus de 30 patients étaient ainsi hospitalisés dans ces conditions inadmissibles. 2 semaines plus tard, encore une vingtaine de patients subissaient ce même triste sort. Nous-mêmes, nous sommes mis en danger par ces décisions soumises uniquement à la logique comptable. Peut-on encore parler dans ces conditions de sécurité des soins ? Où est l'éthique professionnelle quand on donne à un patient, pour toute sonnette, un pot à coproculture avec des graines dedans pour l'agiter et appeler de cette manière le personnel soignant en cas de besoin ou d'urgence.

SUD refuse cette fatalité et revendique l'ouverture permanente d'un véritable service post-accueil.



Nous avons déclenché un droit d'alerte Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT), qui a fait se déplacer l'inspecteur du travail à l'intérieur du CHU. Il a pu entendre et constater les difficultés du personnel à travailler dans de telles conditions.

Ce droit d'alerte a protégé le personnel en cas d'incident.

Nous avons également écrit au ministère et au maire de Rennes, président du Conseil de Surveillance, pour dénoncer ces situations scandaleuses. Nous avons alerté la presse, notre communiqué a été repris dans Ouest-France, et le Mensuel de Rennes a fait un article de fond sur la

situation dans son édition du mois d'avril.

Nous avons lancé une pétition dans les services les plus impactés, et nous l'avons remise au maire de Rennes et au Directeur Général lors du Conseil de Surveillance du 24 avril dernier. Nous avons également interpellé l'Agence Régionale de Santé sur l'absence de moyens dont dispose le CHU pour faire face à ses missions de service public. **La Direction du CHU est maintenant face à ses responsabilités, ils ne pourront pas dire « qu'ils ne savaient pas ! » ...**

Grands Enfants: L'ouverture des lits d'Hémo et les promesses de la Direction

La Direction a intégré dans le service des Grands Enfants à l'Hôpital Sud des lits d'hématologie pédiatrique.

Il ne s'agirait que d' « hémo bénigne », avaient-ils promis en Comité Technique d'Établissement (CTE).

SUD avait mis en doute cette affirmation lors de l'instance CTE, et les événements nous ont malheureusement donné raison. Depuis, des enfants en fin de vie ont été hospitalisés aux Grands Enfants, ainsi que des enfants lourdement techniqués qui demandent une prise en charge que le service ne peut pas toujours assurer correctement au regard de la diversité des pathologies traitées dans ce secteur.

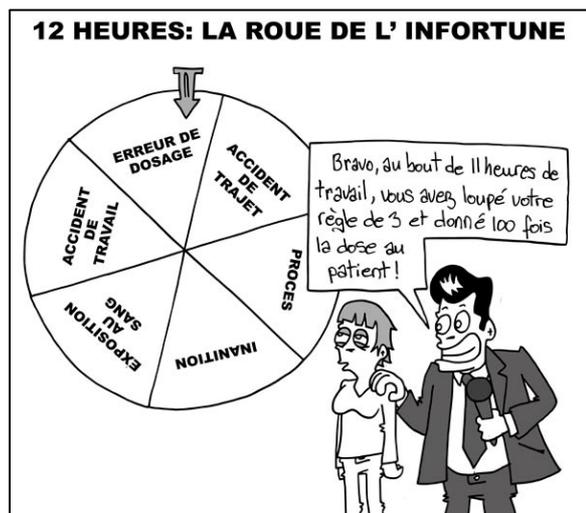
Au final, ce serait une augmentation de l'activité de 15 % qu'aurait connu le service des Grands Enfants...

Il n'y a pas de raison que nous supportions sans rien dire ces mensonges qui sont préjudiciables autant aux soignants qu'aux patients.

Lorsqu'un tel évènement se produit, rappelez-vous des promesses de la Direction : Faites un Évènement indésirable signé « l'équipe de soin », imprimez-le et envoyez-le nous.

C'est en luttant ensemble que nous défendrons l'hôpital public !!!

SUD refuse de voter pour une extension du travail en 12 heures.



Au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) du 31 janvier, puis au Comité Technique d'Établissement (CTE) du 7 février, la Direction a tenté d'imposer par la force à 4 services de pédiatrie le passage à des cycles de travail en 12 heures.

60 heures de travail dans la semaine! C'était le prix à payer pour espérer 2 week-ends de repos pour un week-end de travail. Autre problème : le chevauchement des équipes permettant le temps des transmissions serait forcément réalisé sur le temps personnel, au-delà des 12h de travail, en toute irrégularité en ne respectant pas la période de repos obligatoire entre deux prises de poste.

SUD a dénoncé le grave recul social et la mise en danger des soignants dans une organisation de travail en 12 heures.

Le CTE a refusé de voter sur de telles organisations. Le CHS-CT a été ensuite saisi et va réaliser une grande enquête sur cette organisation de travail .

Tirons les leçons de ce qui s'est passé à l'hôpital Sud. La Direction tente à chaque fois de nous faire croire que le travail en 12 heures est la seule organisation envisageable, ce n'est pas vrai !

Le travail en 12 heures n'est pas une fatalité !!

C'est plutôt le moyen trouvé par la Direction pour supprimer des postes en nous faisant croire que chaque agent aura plus de jours de repos.

Pour un développement de l'activité de l'Hôpital Public dans des conditions de travail harmonieuses pour le personnel et respectant la réglementation, SUD revendique des amplitudes de travail en 8 heures de jour et 10 heures de nuit et les effectifs nécessaires. C'est ce prix que nous pourrions assurer des soins de qualité au CHU de Rennes .

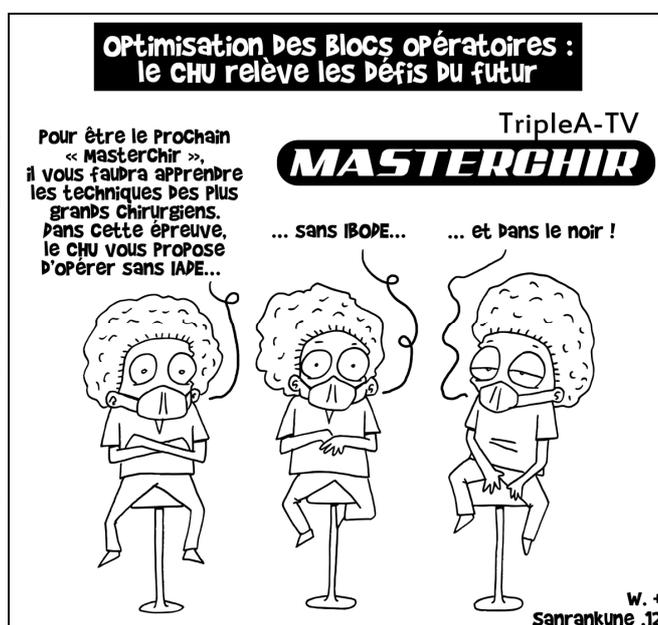
Et le Travail en 10 heures, alors ?

Pour une direction soucieuse d'économiser du personnel sur des services qui fonctionnent en 24/24, le travail en 12 heures, c'est « la bonne aubaine » !

Pour tous les autres services, la Direction a la solution miracle : Le travail en 10 heures !!!

Profitant d'une extension des temps de vacations de chirurgiens au bloc CTCV, elle veut imposer aux IBODE de travailler en 10 heures 30 pour augmenter l'amplitude d'activité en réduisant les effectifs. Officiellement, il s'agit de « supprimer les heures supplémentaires », mais derrière cette arnaque se cache bien la volonté de faire plus d'interventions chirurgicales à effectifs constants voire diminués... et sans garantie de réduire les heures sup'...

En fait, ce sont tous les blocs opératoires qui passeraient en 10 heures 30 dans l'objectif de «dégager » 30% de personnels et le déplacer pour l'ouverture du futur Centre Urgence Réanimation (CUR).



Les IBODE se mobilisent contre ce projet. Elles sont intervenues en Commission Médicale d'Établissement, accompagnées de représentants SUD pour demander à la Direction le retrait de cette organisation dangereuse et antisociale.

Le 1er mai, les IBODE manifestaient Place de la Mairie, en tenue de bloc, pour alerter les usagers et les informer sur les conséquences de telles d'organisations mauvaises pour le personnel et les patients.

Et ça ne fait que commencer !!!

(photo: Ouest-France)

Indemnisation chômage : Comment le CHU veut arnaquer les contractuels

Il y a des circulaires que l'on s'empresse d'appliquer. Par exemple celle qui autorise les Établissements Publics de santé à priver un contractuel de son droit à l'Assurance Chômage en cas de démission ou de refus de renouvellement de contrat, même parfaitement motivé. Résultat, certains cadres exercent des pressions terribles sur les contractuels.

L'objectif est que les contractuels rédigent des lettres de démission quelques jours avant la fin de leur contrat .

Rappelons que le CHU doit respecter plusieurs obligations en matière de non renouvellement de contrat: L'obligation du préavis, d'une longueur variable selon l'ancienneté, et l'obligation de l'indemnisation chômage pour tous les agents d'une ancienneté supérieure à 1 an.

Si ces droits ne sont pas respectés, ne restez pas seuls, parlez en à vos collègues et contactez nous.

80 contractuels virés... jusqu'en juin !!

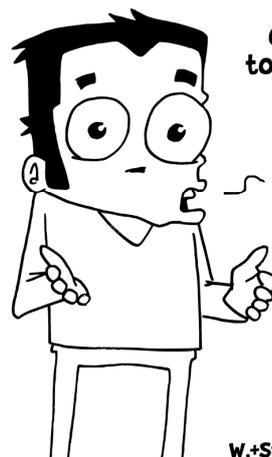
Pendant ce temps là, la petite machine à dégraisser le CHU de son personnel poursuit son train-train. Alors que les équipes sont saturées, le CHU requalifie autoritairement en temps partiels un certain nombre de salariés à temps pleins et met fin à environ 80 contrats IDE...

Ils veulent bien les réembaucher en juin !

Pas sûr qu'à ce moment là nos collègues IDE seront disponibles ou disposés à revenir ...

Alors que les services sont en sous-effectifs réguliers et que ces collègues contractuels sont indispensables au CHU, ces nouvelles mesures d'économies budgétaires au CHU sont inacceptables.

- la Politique sociale DU CHU sauve des vies -



Ok, la Direction m'a refusé toutes mes congés annuels ... mais vu que c'était pour partir en croisière sur le Costa Concordia... je dis « MERCI LE CHU !

W.+Sanrankune .12

SAMU : Quand la direction joue à la roulette russe

Suite à des nouvelles conventions signées avec la médecine libérale et les pompiers, la charge de travail du SAMU est en train d'exploser, à effectifs constants.

Il existe pourtant bien un financement de l'Agence Régionale de Santé pour une création d'un poste supplémentaire de permanencier. Les permanenciers se sont mobilisés durant 6 mois pour réclamer un 4^e poste de nuit.

SUD Santé Sociaux s'est battu pour faire intervenir l'Inspection du Travail qui a confirmé toutes nos analyses. Et malgré cela, pour faire plus d'économies, la Direction choisit de faire du bricolage de postes. Sa responsabilité sera lourdement engagée en cas d'accident lors de la prise en charge d'une urgence.

Laboratoires :

Quand la machine se graisse, l'humain régresse

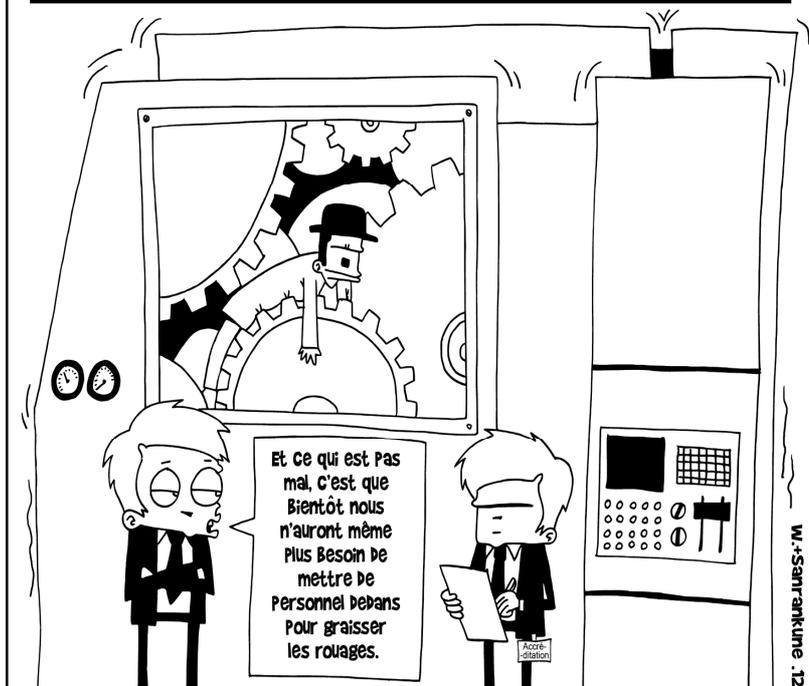
Avec l'installation d'une nouvelle machine (15mX6m) se sont développés un nouveau management, une dégradation des conditions de travail, de l'ambiance sympathique jusqu'à ne plus se dire bonjour...

A la demande de plus en plus pressante du personnel des labos, il a été organisé une Heure d'Info Syndicale très suivie, où a été pointé le manque saillant de personnel, tous aux ordres de la machine, pour la graisser, la nourrir, éviter la terrible panne.

La charge de travail sans aucune reconnaissance. Dans des locaux à l'ergonomie datant du XIX^e siècle, des aides de laboratoire se retrouvent soudées à des paillasse informatisées mais toujours sous les néons. Des secrétaires trient des tubes, des factures et des courriers oubliés.

Le sujet a été amené en CHS-CT et en CTE, ce qui a provoqué un « léger » mécontentement de la chefferie, avec convocation de 2 représentants de chaque corps de métier. Dans les labos, la machine tourne, la colère monte ! Les collègues s'organisent et ne lâcheront rien !

Laboratoires : Le CHU rejoue « Les Temps Modernes »



Et ce qui est pas mal, c'est que bientôt nous n'auront même plus besoin de mettre de personnel dehors pour graisser les rouages.

W.+Sanrankune .12

CHGR : 4 jours de grève
 =
57 lits d'hospitalisation
en plus !!!



Révoltés par des conditions d'hospitalisation **inacceptables** à Guillaume Régnier (98% d'occupation, matelas par terre !!!), les collègues du CHGR et l'intersyndicale SUD-CGT-CFDT ont osé dire NON : publication par SUD des photos des matelas, interpellation de la presse et des élus... et surtout 4 jours de grève, avec piquets de grève aux entrées.

L'ARS et la direction ont cédé : Réouverture de 57 lits ! Un mouvement exemplaire qui nous remontre le chemin de la lutte, qui passe impérativement par le rapport de force et la prise de contrôle de notre outil de travail

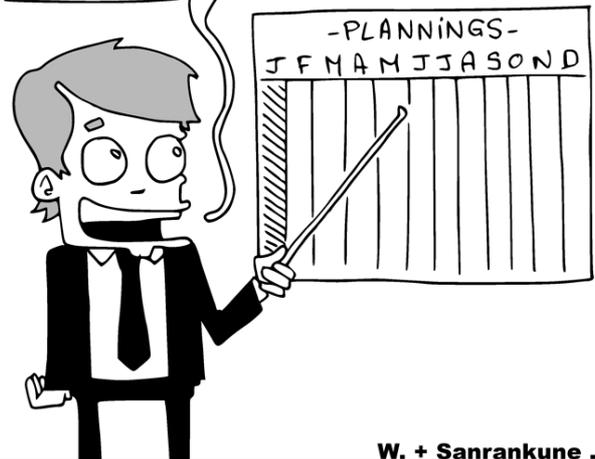
CA 2011 non posés pour raison de maladie

En raison d'un arrêt maladie en 2011, vous n'avez pu poser tous vos Congés Annuels et vous ne pouviez ou vouliez pas en mettre sur un Compte Épargne Temps. Or, depuis 2011, une circulaire du ministère de la Fonction Publique rappelle qu'en raison d'une jurisprudence européenne, il est devenu illégal de priver un salarié de ses congés annuels en raison d'arrêts maladie. Il est demandé dans la même circulaire que les CA soient automatiquement reportés l'année suivante, sans conditions de délai.

Au nom de l'égalité de traitement des fonctionnaires, le syndicat SUD exige que cette jurisprudence soit également respectée dans la fonction Publique Hospitalière. D'autant plus, que ce sont en grande partie les femmes qui, lors des complications liées à la grossesse, perdent leur droit à congé à cause des arrêts maladie que cela entraîne.

Zones de pointage : malgré leur illégalité, un argument massue.

Leur atout, c'est la lisibilité : au-delà du 31 janvier, vous n'avez déjà plus de congés à Placer... Si c'est pas lisible, ça !



W. + Sanrankune .10



Il y a là une discrimination que le Directeur Général a tout à fait la possibilité de corriger, comme nous le lui avons clairement écrit dans une lettre ouverte.

Même si votre DRH vous affirme le contraire, ne restez pas isolés et adressez-vous à nous pour faire respecter ce nouveau droit.

Le Petit coin de l'autodéfense intellectuelle :

Repérer les fausses évidences, les demies vérités et les vraies manipulations. Exercez-vous à repérer les pièges sur ces exemples tirés d'une émission TV :

- « En France, il y a un hôpital pour 24000 hab. contre 1 pour 40 000 en Europe. C'est donc qu'il y a trop d'hôpitaux en France et il faut en fermer. »

==> La lecture de SUD : ... Ou peut-être que c'est sur l'ensemble de l'Europe qu'il n'y a pas assez d'hôpitaux ?..

- « Il y a une pénurie de médecins, il faut donc les mutualiser dans des grands hôpitaux et fermer les petits ».

==> La lecture de SUD : ... Ou peut-être faut-il agir en amont, sur le numerus clausus des médecins et renforcer la répartition des hôpitaux sur le territoire...

L'argument bidon du mois :

« En médecine, ce qui compte, c'est le résultat, d'être guéri. Il faut donc supprimer tout le confort auquel on s'est habitué » (« François de Closets, France 3, Ligne Directe, 26 mars »)

... Les patients « stockés » dans les couloirs ou les salles TV au CHU apprécieront ...

Renouvellement de la Commission de Soins Infirmiers

Ses attributions sont tout à fait respectables : qualité, sécurité des soins et gestion des risques, recherche d'innovation, conditions d'accueil et politique de développement professionnel continu. Mais face à la réalité du CHU, on grince des dents.

Quand on ne libère même plus les formateurs internes faute de remplaçants... Quand on sait que l'argent de la formation continue représente une part de notre salaire... Quand les formations doivent être faites sur notre temps personnel...

Quand on voit les conditions de travail infernales que la direction et les directions de soins créent dans les services ; sous effectif institutionnel, travail en 12h... au temps pour la sécurité des soins.

Force est de constater que la Commission de Soins Infirmiers est une mascarade ! L'objectif réel est bien de nous apprendre à accepter la pénurie et à finir par la trouver normale.

Quand les patients attendent sur des brancards dans un couloir durant 48h aux urgences, quand les chimio se font dans une salle d'attente, quand on double les chambres seules...

Par contre, en vous faisant entendre à travers les représentants CHS-CT, ce sont nos conditions de travail qui seront défendues et donc la qualité des soins. Par nos actions collectives, soutenons les prises de position des représentants du personnel au CTE.

Quand nous sommes obligés de faire des transfusions ou des soins d'hygiène dans les couloirs... c'est cela l'innovation en matière de soins ? A moins qu'il ne s'agisse d'une recherche génétique pour la multiplication des bras des soignants !!!



**TOUS ENSEMBLE
OSONS DIRE NON !**

DROIT D'OPTION : ACTIFS OU SEDENTAIRES INFIRMIERES PUER, IBODE, IADE, CADRES, A L'HEURE DU CHANTAGE

Le protocole de février 2010, proposé en six volets par le gouvernement, a été rejeté en bloc par la grande majorité des syndicats.

Après les infirmières en 2011, c'est maintenant aux infirmières spécialisées et aux cadres de santé de se prononcer sur la catégorie active ou la catégorie sédentaire.

Les infirmiers et infirmières spécialisées (IADE, IBODE et Puéricultrices), les cadres de santé, ont à choisir entre rester en catégorie A (grille actuelle avec maintien du départ en retraite entre 55 et 57 ans, chacun suivant sa situation individuelle) ou opter pour la catégorie A renouvelée (nouvelle grille indiciaire et obligation de travailler jusqu'à 60 ans, voire plus pour ne pas avoir à subir de décote sur la pension de retraite ...

Le reclassement effectif aura lieu au 01 juillet 2012 !

Ceci concerne aussi les promotions professionnelles. A partir de janvier 2013, les infirmiers et infirmières spécialisées et les cadres de santé seront classés automatiquement en catégorie A renouvelée !

Pour connaître les grilles et faire votre choix, connectez vous sur notre site : <http://www.sudsantesociaux35.org/>

Prenez bien le temps de réfléchir, vous avez jusqu'au 30 juin avant d'envoyer votre réponse !

Heures d'info syndicale :

- A Pontchaillou le jeudi 31 mai et le lundi 4 juin à 16h30
- A l'Hôpital Sud le jeudi 7 juin à 14h00

**La direction du CHU crée
un fonds de dotation pour
capter les investisseurs**



Maintenant il va
falloir expliquer aux
agents qu'ils seront
payés en pièces
jaunes...

W. + Sanrankune .11

Le coin de la “crise”

Emprunts “toxiques” : le CHU retient sa respiration (“Ça va passer ...Ça va passer !”)

La direction a multiplié les séances d’autojustification sur sa politique d’emprunt après l’interpellation de SUD en conseil de surveillance, en octobre dernier. La main sur le coeur, elle nous apprend qu’elle a spéculé sagement avec l’argent de la Sécu. Bon, d’accord, elle a failli perdre ses billes en 2008, à quelques jours près, lors de la crise des subprimes. Et comme le spéculateur échaudé n’attend pas que l’eau refroidisse pour y replonger, pas question d’en tirer une quelconque leçon. On reste avec nos emprunts à risque, vaille que vaille, parce que l’on ne voit pas comment les choses pourraient mal tourner “à moyen terme”.

SUD a fait un tour au cimetière de Wall Street. Il est rempli de gens qui ne voyaient pas comment les choses pourraient mal tourner !

Jours de carence FP : Diviser pour mieux régresser

C’était le coup de maître de l’automne dernier. Après nous avoir bien abreuvés de discours cataclysmiques sur la perte du triple A, sur l’explosion de l’Europe et sur la méchante dette que nous allons refiler à nos pauvres enfants, le gouvernement Sarko a statué : puisque les salariés du privé en bavaient avec trois jours de carence à chaque arrêt maladie, pas de raison que nous, fonctionnaires, ne puissions pas aussi régresser au XIXe siècle. 3 jours après que l’idée soit apparue dans les médias, c’était voté à l’Assemblée. Soulagés d’avoir échappé à un 4e jour un moment agité comme un chiffon rouge, les collègues du privé, c’est bien naturel, trouvent que cette mesure est finalement “équitable”. Si l’accès au soin doit reculer en France, qu’il recule pour tout le monde.

Lu dans la presse...

La création de richesses réalisées par les administrations publiques (hors SNCF, La Poste, RATP...) équivaut à 318 milliards d’€ en 2010... (Politis, mars 2012).

SUD revendique évidemment la suppression des jours de carence pour le public comme pour le privé, car tout ce qui pénalise la prise en charge décente de la santé de la population doit être combattu avec l’engagement le plus total.

Quand la TVA fait mine d’être sociale, c’est le MEDEF qui dit merci

La TVA dite « sociale » traînait dans les tiroirs depuis longtemps. La « crise » actuelle est le bon moment pour la faire resurgir. De quoi s’agit-il ? Le taux réduit de la TVA passerait de 5,5% à 7% et la différence serait affectée aux recettes de la Sécu... sauf qu’il s’agit là de remplacer les cotisations versées par les employeurs sur nos salaires.

On va donc exonérer le patronat et transférer la charge sur le consommateur par l’impôt le plus injuste qui soit. Là où les cotisations étaient progressives, maintenant, quel que soit votre salaire, vous devrez payer la même somme ! Autant dire que ce ne sont pas les hauts salaires qui vont prendre de plein fouet ce recul social.

A RETENIR :

**EN 2010, LA FRANCE EST 2
FOIS PLUS RICHE
QU’EN 1980.**

...

**DEVINETTE : OU EST PASSE
L’ARGENT ???**

Prochaines formations syndicales SUD :

8 juin : Nouveaux Managements et souffrance au travail.

Semestre 2 : AS / AP / ASH

Recevez le journal **BIFI** *Sud*

Abonnez-vous, c’est gratuit !

Nom :

Prénom :

Service :

A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles
Pontchaillou

Union
Syndicale
Solidaires

Se syndiquer aujourd’hui : un droit ? NON, une NECESSITE !